

DÉCISION n° *2019-422* du **29 NOV. 2019**  
portant désignation d'un expert externe ponctuel  
à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur du GIS EPI-PHARE ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. SEBBAN Sydney est désigné expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2020.

**Article 2** : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le **29 NOV. 2019**

**Pr Mahmoud ZUREIK**  
Directeur  
GIS EPI-PHARE  
Epidémiologie des produits de santé  
ANSM - CNAM

